

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3387**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Démolition et reconstruction de garages - Lot n° 2 : gros oeuvre et terrassements particuliers - Autorisation de signer un avenant au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2492 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin, requalification des espaces extérieurs, démolition et reconstruction de garages, lot n° 2 : gros oeuvre et terrassements particuliers.

Ce marché a été notifié sous le numéro 050474 N, le 8 mars 2005, à l'entreprise Campenon Bernard régions pour un montant de 4 564 000 € HT.

L'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin comprend plusieurs sous-opérations.

Les délais et les coûts des travaux sont assujettis au strict respect de l'enchaînement des sous-opérations entre elles. De ce fait, un retard dans le déclenchement d'une sous-opération engendre automatiquement une augmentation des délais et des coûts.

Le garage Axiade Péguy doit être livré prochainement aux bailleurs et l'absence de portique de sécurité et du portail coulissant extérieur pénalise l'utilisation de l'ouvrage.

Les prestations de génie civil correspondant à ces ouvrages étaient prévues dans le lot n° 4 : serrurerie de la sous-opération infrastructure.

En raison d'un différend avec la maîtrise d'œuvre sur le contenu du projet et du dossier de consultation des entrepreneurs correspondant sur les ouvrages de serrurerie à réaliser, la procédure de consultation des entrepreneurs n'a pas pu être lancée pour ce lot n° 4.

Le présent avenant au lot n° 2 porte sur les prestations de génie civil devant être réalisées initialement dans le cadre du lot n° 4 et comprend :

- la création d'un muret de 1,20 mètre de hauteur sur 1 mètre de longueur,
- les massifs de fondation pour le portique de sécurité,
- la longrine support du portail coulissant,
- le déplacement des fourreaux d'alimentation électrique.

Compte tenu d'une décision de poursuivre antérieure, cet avenant n° 1, d'un montant de 5 501,16 € HT porterait le montant total du marché à 4 592 144,16 € HT, soit 5 492 204,42 € TTC, soit une augmentation de 0,62 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 050474 N conclu avec l'entreprise Campenon Bernard régions pour le quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin, dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs, démolition et reconstruction de garages, lot n° 2 : gros œuvre et terrassements particuliers. Cet avenant, d'un montant de 5 501,16 € HT, porte le montant total du marché à 4 592 144,16 € HT, soit 5 492 204,42 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - opération n° 0705 dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,